

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juin, le Conseil Municipal de la Commune de CERONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Patrick SOULÉ, Maire de CERONS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2017

Etaient présents : MM. Jean-Patrick SOULÉ, Mmes Maguy PEYRONNIN, Corinne BOURCHEIX, MM. Jean-Noël CLAMOUR, Eric JAUMET, Mme Karine PRIVAT, M. Thierry ALLARD, Mmes Muriel LACAZE, Karine TIBOURCIO de la CORRE, Céline PEYRONNIN, MM. Frédéric EXPERT, Julien LE TACON, Tatiana VIGEAN

Absents représentés : Michel ARMAGNACQ par Thierry ALLARD
Jean-Jacques DUBOIS par Jean-Noël CLAMOUR
Marie-France LE ROUX par Céline PEYRONNIN
Yannick LEGLISE par Jean-Patrick SOULÉ
Xavier FLEURY par Julien LE TACON

Absente : Gaëlle GENVRIN

Secrétaire de séance : Muriel LACAZE

PROCES VERBAL SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la précédente séance.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Information marché travaux parking de la gare
- FDAEC
- Convention SPA
- Décisions modificatives
- Subvention voyage scolaire

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Avenant n° 2 convention télétransmission des actes des collectivités locales

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rajout de cette question de l'ordre du jour.

25/2017 – INFORMATIONS MARCHE TRAVAUX PARKING DE LA GARE

Monsieur le Maire informe ses collègues du Conseil Municipal que dans le cadre de sa délégation de fonction, il a procédé à la consultation et à l'attribution du marché des travaux de réaménagement du parking de la gare à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 614 265.00 HT soit 737 118.00 € TTC.

26/2017 – FDAEC

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Départemental.

La réunion cantonale présidée par Monsieur le Conseiller Départemental a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 13 598.00 €.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser en 2017 l'opération suivante :

- Travaux d'éclairage public sur la Voie Communale n° 6 de la Morelle pour un montant de 25 523.18 € HT soit 30 294.00 € TTC.
- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 13 598.00 € au titre des autres investissements,
- d'assurer le financement complémentaire pour 16 696.00 €.

Le Maître d'ouvrage s'engage à se conformer aux critères de développement durable définis par le Conseil Départemental.

27/2017 – CONVENTION S.P.A.

Monsieur le Maire rappelle la convention signée avec la Société Protectrice des Animaux le 14 novembre 2006 qui est arrivée à échéance.

La Commune de CERONS n'ayant pas de fourrière animale, cette convention avec la S.P.A. permet d'être en conformité avec les obligations prévues par les articles L 211-22 et L 211-24 du Code Rural.

En contrepartie des services rendus, la Commune de CERONS s'engage à verser chaque année à la S.P.A. une indemnité forfaitaire de 0.40 € par habitant.

Après lecture du projet de convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

28/2017 – BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N° 1 – OUVERTURE DE CREDITS

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du marché des travaux de la CAB, l'entreprise a bénéficié du versement d'une avance forfaitaire. Il est nécessaire de régulariser cette avance au niveau budgétaire en procédant aux ouvertures de crédits suivantes :

Dépenses : Opération 139 – article 2313	31 174.47 €
Recettes : Opération 139 – article 238	31 174.47 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

29/2017 – BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – VIREMENT DE CREDITS

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits suivants afin de régler les dépenses relatives :

- aux travaux de restructuration des sanitaires garçons à l'école,
- à la mise en place d'un poteau incendie au lotissement Chante Merle,

Opération 108 –Eclairage public	Article 21534	- 17 100.00 €
		- 17 100.00 €
Opération 93 – Travaux groupe scolaire	Article 2313	+ 15 000.00 €
Opération 44 – Voirie	Article 21568	+ 2 100.00 €
		+ 17 100.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette décision modificative.

30/2017 – SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente une demande de Monsieur le Directeur du Groupe scolaire concernant l'obtention d'une subvention complémentaire pour l'organisation du voyage scolaire annuel. Le montant total souhaité est de 3 250 €. Monsieur le Maire précise que lors du vote du budget une subvention a déjà été accordée d'un montant de 3 000 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande complémentaire d'un montant de 250 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 250.00 € à la Coopérative scolaire de CERONS.

31/2017 – AVENANT N° 2 – CONVENTION TELETRANSMISSION ACTE CONTROLE DE LEGALITE

Vu la délibération du 27 mai 2011 par laquelle le Conseil Municipal autorisait le Maire à signer une convention avec la Préfecture de la Gironde mettant en œuvre la télétransmission des actes de la commune au contrôle de légalité.

Vu la délibération du 9 novembre 2012 par laquelle le Conseil Municipal autorisait le Maire à signer l'avenant n° 1 autorisant la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité,

Monsieur le Maire explique que suite au changement du tiers de télétransmission des actes au contrôle de légalité, il est nécessaire de signer un avenant n° 2 à la convention initiale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n° 2 définissant XCHANGE de JVS comme tiers de télétransmission.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal d'avoir accepté la prise en charge de l'organisation du voyage à Paris des enfants du Conseil Municipal des Jeunes afin qu'ils puissent

aller chercher le premier prix qu'ils ont gagné lors de la leur participation au Concours de la Fondation Varennes « Mon quartier, ma ville en 1914/1918 ».

Lors de cette remise des prix, un diplôme a été remis au référent pour chaque enfant. Monsieur le Maire propose de le remettre aux enfants lors d'une cérémonie à la mairie qui aura lieu le vendredi 30 juin à 17 h 30.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 45.